8 MARS 2024
JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Audience à la préfecture des Alpes de Haute-Provence
déclaration de la FSU 04

● La réforme du Bac menée par Jean-Michel Blanquer a conduit à un effondrement de la proportion de filles dans les filières scientifiques, mettant un coup d'arrêt à des décennies de hausse continue. On éloigne les filles d'emplois fortement qualifiés et rémunérés.

● Parallèlement, plus les professions se féminisent, plus elles subissent un déclassement salarial.

Ainsi, l'enseignement, qui compte 70 à 80 % de femmes, constitue la part de fonctionnaires de catégorie A la moins rémunérée, avec un écart de 900 euros mensuels en moyenne de moins que dans les autres corps.

● Depuis des années, les gouvernements se refusent à augmenter le point d'indice en proportion de l'inflation. En conséquence depuis 2007, il a perdu 24 % de sa valeur en pouvoir d'achat.

Les ministères choisissent de mener des politiques indemnitaires qui sont autant de mesures désavantageuses pour les femmes et qui accroissent les inégalités salariales entre hommes et femmes.

● Par ailleurs, l'organisation de la vie privée notamment familiale, toujours inégalement répartie, conjuguée au manque de structures de prise en charge de la petite enfance et de la dépendance, implique un temps de vie globale plus contraint et le recours plus massif au temps partiel pour les femmes.

De ce fait, dans la fonction publique, 23% des femmes sont à temps partiel contre 8% des hommes. Or, qui dit temps partiel dit salaire partiel et pension réduite. La mise en œuvre de la réduction du temps de travail serait une mesure d'égalité favorable aux agentes.

● Dans la Fonction publique, les femmes gagnent en moyenne 400 € de moins que les hommes.

C'est pourquoi il faut impérativement une augmentation du point d'indice et un plan d'urgence de revalorisation sans contreparties.

● Naturellement qui sont les chefs dans la hiérarchie ? Les hommes.

● En revanche, la profession la plus précaire est aussi la plus féminisée : ce sont les AESH (93 % de femmes) : elles subissent des temps partiels contraints de 24 heures hebdomadaires. L'État choisit donc de maintenir sous le seuil de pauvreté et dans la précarité plus de 130 000 agentes.

Concernant l'égalité femmes/hommes, l'État se paye donc plus de mots que d'actes et les politiques mises en œuvre sous la présidence d'E. Macron (par exemple la réforme des retraites de 2023) ont pour conséquence d'aggraver les inégalités plutôt que d'y remédier.

Par ailleurs, alors que le dernier rapport du Haut Comité à l'Égalité déplore un enracinement du sexisme dans la société, et identifie le milieu scolaire comme vecteur de la reproduction des inégalités de genre, aucun programme de formation des enseignant·es, des personnels d'encadrement ni des AED n'est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation Nationale. C'est aux organisations syndicales, à leur échelle, de pallier à cette carence.

Enfin, un rapport de la DARES publié en février 2024 sur les conflits sociaux au travail souligne « *un lien inégal de la conflictualité avec le niveau de rémunération horaire brute selon la composition sexuée des établissements, qui s'explique sans doute pour partie par le fait que les établissements où les salariés sont majoritairement des hommes sont aussi ceux où les négociations salariales sont les plus fréquentes* », ce qu'on peut interpréter comme une sorte de prime à l'agressivité masculine tout-à-fait déplorable vis-à-vis des lieux de travail et professions plus féminisées.